

L' E D B

L'Echo Des Bruyères N° 44



*Le mot
du Maire*

Chers fayetois, chères fayetoises,

Ce mot du maire estival se veut résolument tourné vers l'avenir, conformément à la dynamique enclenchée par le conseil municipal depuis son élection.

Les récentes élections nationales ont confirmé la nécessité d'envisager de nouvelles approches, sans faire table rase de nos racines mais en s'appuyant sur elles pour faire face aux difficultés et aux incertitudes.

Des adaptations, des compromis sont nécessaires pour que chacun et chacune puisse s'épanouir.

Dans ce cadre et comme tous les mois, nous poursuivrons nos échanges avec les fayetois(es) pour faire le point sur nos actions, mais aussi pour recueillir vos propositions qui permettent d'améliorer notre cadre de vie par des investissements.

Comme vous le verrez dans ce numéro, la situation financière communale est particulièrement saine.

Elle permet, si nous arrivons à conserver notre excédent de fonctionnement, en grande partie lié aux investissements locatifs de la commune, de développer de nouvelles initiatives d'investissement.

Soyez inventifs, c'est à ce prix que nous saurons sauvegarder l'avenir des fayetois.

Nous souhaitons que la politique intercommunale, départementale, régionale et nationale permette à notre commune de poursuivre les actions entreprises et d'impulser de nouveaux projets en bénéficiant des soutiens financiers et politiques que nous savons recueillir.

Sachons rebondir comme nos anciens qui ont su s'adapter, évoluer, qu'ils soient agriculteurs, secrétaires, soignants, artisans maçons, menuisiers ou boulangers... Aucun métier n'est resté inchangé...

Certaines professions ont disparu, d'autres sont revenues en se transformant. Que faut-il produire et dans quelles conditions ?

Comment l'intelligence artificielle va transformer certains métiers ?

Comment les métiers qui comportent du lien humain vont-ils résister ?

Enfin et surtout comment permettre à chacun d'avoir un travail et d'en vivre dignement.

Bel été à toutes et à tous !

Bruno Valladier

DANS CE N° D'ETE :

LE MOT DU MAIRE
BILAN FINANCIER
ELAGAGE
CA S'EST PASSE A FAYET
CA VA SE PASSER A FAYET
PORTRAIT SERVICE CIVIQUE
PHOTOVOLTAIQUE
BABY SIT'DATING
ACTIVITES BILLOM CO
ET A PART CA ?

Edité par la Mairie de Fayet-le-Château
Directeur de publication :
Bruno Valladier, Maire de la commune
Conception : François Couégnas
Impression : Porçu, Courmon
Contact Mairie : 04 73 70 93 04
secretariat@fayetlechateau.fr
www.fayet-le-chateau.fr

Heures d'ouverture de la Mairie :
Lundi : de 13h00 à 16h00
Jeudi : de 9h00 à 12h00

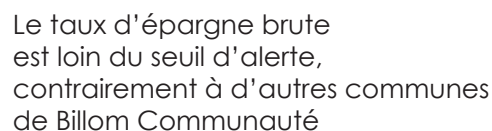
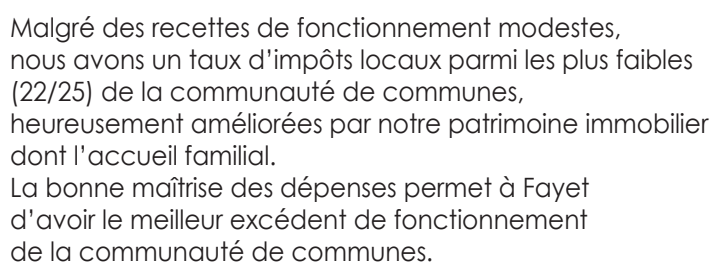
Dépôt légal : juillet 2024
Prochain N° : fin octobre 2024



A stylized illustration of a calculator. The display screen shows the numbers 1 through 9 in a row. The calculator is tilted slightly to the right. The background is white.

Cette étude réalisée par un bureau expert nous a confirmée la bonne santé financière de Fayet.

Nous avons extrait quelques éléments que vous trouverez ci-dessous :



Ces chiffres particulièrement rassurants sont obtenus tout en réalisant des investissements garants de l'avenir de Fayet par des revenus récurrents, en anticipant des perturbations de nos ressources : eau, bois, production alimentaire...

Rappel des échanges de la rencontre citoyenne du 9 mars 2024 et présentation des chiffres définitifs du bilan de 2023.

Budget du fonctionnement « quotidien » de la commune qui doit répondre à trois objectifs :

- Assurer le service quotidien à l'ensemble de la population et ceci à moindre coût.
- Assurer le petit entretien courant du patrimoine communal.
- Dégager un résultat suffisant dont une partie ou la totalité assurera le financement total ou partiel des investissements.

RESSOURCES		DEPENSES	
Impôts et taxes Compensation, péréquation	32 700€	Charges de personnel	56100€
Taxes foncières et taxes d'habitation	113 800€	Charges générales : Electricité, eau, carburant, fournitures, achats...	71800€
Dotations et subventions de l'état	78 300€	Charges de gestion courante : Contribution écoles, SDIS, indemnités des élus...	56 000€
Produits et services de la commune Revenus locatifs	66 400€	Amortissements	10 000€
Divers et arrondis	6 932€	Intérêts des emprunts	6 300€
		Divers et arrondis	283€

Excédent de fonctionnement = épargne brute : **108 649€**

Budget des équipements et investissements « long terme » de la commune, le budget d'investissement doit répondre également à trois objectifs :

- Assurer le gros entretien du patrimoine de la commune (matériel, bâtiments, voirie, etc.)
- Assurer le développement harmonieux de la commune = investissements (amélioration des conditions de vie locale de l'ensemble de la population à court, moyen et long terme).
- L'excédent de fonctionnement très élevé sur la commune, assure le remboursement de la dette et limite le recours à l'emprunt, nous pouvons en utiliser une partie pour construire l'avenir de Fayet;

RESSOURCES		DEPENSES	
Subventions sur les travaux réalisés :	34 000€	Dépenses d'équipements (Voirie, matériel, gros entretien, bâtiments...) :	71 000€
Récupération TVA (sur invest. 2022) :	6 750€	Investissements : acquisition de terrains ou de biens, construction ... :	740€
Taxe d'aménagement :	4 900€	Maîtrise d'œuvre sur travaux :	5 800€
Transfert de la section de fonctionnement :	192 200€	Charges financières : remboursement des emprunts :	28 500€
Dotations aux amortissements :	10 000€	Remboursement EPF Auvergne (maison de Ginette) :	5 300€
Emprunts :	0€	Divers et arrondis :	1 743€

Pour information : Total emprunts fin 2023 : 408 278€, capital remboursé en 2023 : 33 814€

Patrimoine immobilier :

appartements Mairie, appartements presbytère + garages, maisons d'accueil familial, salle polyvalente, petit patrimoine, étang de la gravière avec terrains adjacents et maison sous la digue, terrains et forêts, voirie communale et chemins ruraux.



L'ELAGAGE, UNE NECESSITE ?

L'élagage est une opération qui consiste en la coupe de certaines branches mortes ou vivantes (ébranchage) d'un arbre pour en orienter ou limiter le développement.



Boris CHAUVEL arboriste-grimpeur

Il répond à nos questions sur la taille des arbres.

En début d'année, la commune a fait appel à votre entreprise « arbre & sens » pour intervenir auprès d'arbres, qui pour des raisons différentes, suscitaient des interrogations.

Deux d'entre eux, un robinier et un tilleul se trouvent devant la salle polyvalente, le troisième pousse sur la digue de l'étang de la Gravière, il s'agit d'un chêne.

Quels en sont les résultats ?

« Lorsqu'on s'interroge sur l'entretien d'un arbre, sur sa gestion dans le temps et dans son environnement ou lorsqu'il présente un danger potentiel compte tenu de son état et de son emplacement, il est nécessaire dans un premier temps d'élaborer un diagnostic, donc de faire appel à quelqu'un de compétent. Seul le diagnostic permet d'établir des prescriptions sérieuses permettant d'assurer l'agrément et la sécurité.

Il peut s'agir de taille faite dans les règles de l'art, d'haubanage ou le cas échéant d'abattage. Dans tous les cas, il est essentiel, avant toute intervention, de consulter un arboriste conseil ou un élagueur compétent capable d'apporter une solution adaptée au problème.

Concernant le chêne qui pousse sur la digue de l'étang de la Gravière, le diagnostic devait permettre de confirmer ou pas sa conservation.

Si on l'avait purement et simplement abattu, il n'y aurait plus eu de vie racinaire, donc plus de fonction de captation de l'eau par les racines, des risques de fissures dans le sol, ce qui aurait pu conduire à une fragilisation de la digue.

L'ététagé, qui est une intervention radicale à proscrire, aurait eu des conséquences dramatiques et irréversibles à moyen terme sur l'état sanitaire et la pérennité d'un sujet de cet âge.

Ce chêne séculaire a résisté jusque là, il se situe dans un environnement qui le protège, il a sa place dans le paysage et joue son rôle en stabilisant la digue.

Compte tenu de tous ces éléments, j'ai proposé une légère taille de sélection dans son houppier en enlevant les grosses branches mortes menaçantes et/ou cassées en plus de relever son gabarit au niveau de passage.



Quant au robinier et au tilleul, qui ont été taillés sévèrement par le passé, ils n'ont pas réagi de la même façon.

Le robinier a plein de cavités qui peuvent fragiliser sa structure et il n'aurait pas été raisonnable, voire dangereux, de laisser pousser de grandes branches.

Dans un esprit de cohérence et de conservation, ils ont été conduits tous les deux en têtards (1).

Cette conduite en têtard permettra de les maintenir en place et de maîtriser leur développement dans des conditions raisonnables de sécurité. »

Une taille qui ne respecterait pas ni la morphologie, ni la biologie ni la physiologie d'un arbre serait une mauvaise taille ! Dites-vous ?

« Les arbres sont des organismes vivants. Ils n'ont besoin de personne pour s'épanouir dans le paysage. Ils n'ont pas besoin non plus d'être taillés pour vivre !

En revanche, dans notre tentative quotidienne de cohabiter harmonieusement avec eux, il nous faut parfois intervenir pour répondre à certaines contraintes.

Les étêtages et les tailles radicales sont à proscrire. A terme, c'est la mort assurée de l'arbre.

Or de la même manière que la commune prend soin de son four communal, les arbres, qui plus est, les vieux arbres qui sont des témoins d'un passé qui nous accompagne, doivent aussi faire l'objet d'attentions et de respect. »

« Chaque acte a ses conséquences. Il s'agit donc d'agir avec bon sens. »

**Boris CHAUVEL est diplômé de l'école de Tours-Fondettes en 1996,
et adhérent de la Société Française d'Arboriculture.
Il a créé son entreprise « ARBRE ET SENS » en 2004.**

Il utilise des techniques d'accès et de grimpe non agressives, un matériel professionnel adapté dans le respect des règles de sécurité. Les huiles de chaînes et de synthèse utilisées sont végétales et biodégradables.

(1) voir la fiche technique du CAUE 77 (Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement) sur la taille et l'entretien des têtards.

Ca s'est passé à Fayet !

DU 21 AU 26 MAI 2024



LE 13 JUILLET 2024

LA FETE DES MOMES



Jeux intérieur et extérieur,
café éphémère...

LE 17 JUILLET 2024

ATELIERS CREATIFS ENFANTS

Créations de super cadres avec Noémie

LE 21 JUILLET 2024

FESTIVAL NEXSO

étang de la Gravière

Concert électro-vidéo-laser

Balade découverte Vallée du Madet

LE 30 JUILLET 2024

RANDONNEE AUTOUR DE L'EAU

Dans la vallée du Madet

Entre milieux aquatiques, botanique,
patrimoine vernaculaire et géologie...



Ca va se passer à Fayet !



LE 5 AOÛT 2024

ATELIERS CREATIFS ADULTES ET ENFANTS

A la salle polyvalente.

Venez préparer La Nuit des Etoiles
et inventez en peinture votre propre nuit étoilée
ou votre propre galaxie !!

(Sur réservation au 06 58 7615 23 ou au 07 68 30 29 26)

LE 10 AOÛT 2024

LA NUIT DES ETOILES

Observation des étoiles, loup-garou géant,
parlotte philo, café éphémère, etc...



LE 13 AOÛT 2024

RANDONNEE AUTOUR DE L'EAU

Dans la vallée du Madet

Entre milieux aquatiques, botanique,
patrimoine vernaculaire et géologie...



LE 18 AOÛT 2024

**Fayet
en Fête !!**

Organisé par le Comité d'Animations,
Brocante vide-grenier, marchés des artisans
et producteurs locaux, buvette, restauration,
nombreuses animations musicales et autres...

*Merci à Juline et Noémie, services civiques auprès de la commune, pour leur implication
dans l'organisation de tous ces événements en direction des jeunes et des moins jeunes !*

SERVICE CIVIQUE



**Noémie, 17 ans, est arrivée
du Nord Pas-de-Calais
à Fayet-le-Château fin mai,
pour assurer une mission
de service civique.
Elle accompagne donc Juline
arrivée fin mars.
(Voir le N° 43 de fin avril)**

*Pourquoi avoir choisi de venir en Auvergne
pour accomplir ce service civique ?*

Mon ami habite Courpière, j'avais envie de le rejoindre et par ailleurs envie aussi de connaître cette région dont il me parlait et que je trouve vraiment belle.

*Dans les missions que la commune propose, ce sont les activités «enfance/jeunesse»
et «informatique» qui sont mises en avant...*

Oui, et c'est ce qui m'a incité à répondre.

Je suis passionnée d'informatique et j'ai passé un CAP Assistant technique en milieux familial et collectif en 2023 mais je souhaite passer un CAP petite enfance, en alternance.

Aujourd'hui en quoi consiste ta mission ? Quelles sont les tâches que l'on t'a confiées ?

Les missions proposées étaient de deux ordres : accompagnement numérique et activités enfance jeunesse. Pour l'instant, j'ai passé un peu de temps, le mercredi entre 16 h et 17 h à rencontrer les personnes âgées, résidentes au Clos du Fayard, pour les initier à des jeux sur des tablettes. Elles sont très demandeuses.

Les mercredis à partir du 17 juillet, je propose pour les enfants de 4 à 10 ans des ateliers créatifs, ateliers qui auront lieu pendant une heure, sous la responsabilité d'au moins un parent, c'est le cadre juridique qui l'impose.

Et le 13 Juillet nous avons organisé avec Juline et en partenariat avec le café éphémère « la fête des mômes ». Jeux extérieurs et intérieurs leur ont été proposés. En août, le samedi 10 août, toujours avec Juline, et avec un intervenant extérieur, nous organiserons une « nuit des étoiles ». Des tas d'activités seront programmées (voir page 7...).

*Tu as d'autres envies d'activités qui peut-être pourront se mettre en place,
en fonction des besoins qui s'exprimeraient ?*

Oui, je joue du piano...

Je fais également de la programmation informatique.

Et enfin, relancer l'atelier informatique auprès des personnes qui ont participé, l'an dernier, aux ateliers animés par le conseiller numérique départemental puisque les besoins existent et que les personnes ayant assisté à ces ateliers sont demandeuses.

L'ENERGIE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

Comment ça marche ?

Solaire Dôme

Les installations produisent de l'énergie électrique à partir de la source gratuite qu'est le soleil. C'est l'effet photovoltaïque qui est à l'œuvre.

Elles sont absolument passives et ne nécessitent aucune surveillance particulière.

Elles s'inscrivent dans la mise en place des Objectifs de Développement Durable.

Les cellules photovoltaïques des panneaux captent la lumière du soleil et produisent de l'énergie électrique.

L'onduleur transforme le courant continu produit en courant alternatif.

Physiquement, l'électricité ainsi produite est injectée soit directement dans votre réseau domestique

(pour être auto-consommée en partie ou en totalité) soit sur le réseau public

pour être consommée par les utilisateurs les plus proches. Elle peut être également stockée dans des batteries.

Contractuellement, l'électricité produite est vendue (partiellement ou en totalité) et/ou consommée par le producteur lui-même.

Par ailleurs, les consommations restent comptabilisées comme auparavant par votre fournisseur habituel d'électricité (via le compteur Linky d'Enedis).

Vous pouvez donc produire localement votre propre électricité à partir du soleil tout en continuant à bénéficier d'une fourniture d'électricité en provenance du réseau : car la nuit ou les journées nuageuses, sans stockage sur batterie, vous aurez toujours besoin d'être alimenté en électricité.

Billom Communauté est engagé dans un PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), validé lors du conseil communautaire du 25 janvier 2021. Dans ce cadre, le territoire a défini un plan d'action et des objectifs pour 2030, et des axes de travail (voir détails du PCAET sur le site de BillomCo) dont :

Axe 3 - énergies renouvelables | Action n°13 : Développer les énergies renouvelables;

Axe 7 - administration exemplaire | Action n°25 : Rendre exemplaire le patrimoine et l'éclairage public. Pour amorcer ce travail, la communauté de commune a décidé de « Lancer un grand programme de toits solaires sur les bâtiments publics (Opération SOLAIRE Dôme) ».



C'est dans ce cadre là que la commune de Fayet-le-Château a bénéficié d'une analyse d'opportunité réalisée par l'Aduhme, sur les différents toits des bâtiments dont la commune est propriétaire, puis d'aides pour l'installation d'une centrale photovoltaïque.

En effet, sur le territoire de Billom Communauté, chaque commune a eu la possibilité de recenser les bâtiments publics pouvant accueillir des centrales de 9 kWc * pouvant intégrer la démarche Solaire Dôme.

Après réception des éléments de synthèse, la municipalité a fait le choix de l'installation d'un ensemble de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle polyvalente, pour une puissance totale de 9 kWc, avec une revente totale de la production d'électricité.

L'installation s'est faite en début d'été, et la centrale est désormais fonctionnelle.

Elle sera raccordée au réseau prochainement.

* Le kilowatt-crête (kWc) est une mesure de la puissance de production de vos panneaux solaires dans des conditions idéales, soit avec une belle luminosité et à température parfaite.

L'investissement est de 17 000€ HT soit 20 400€ TTC ; la commune a bénéficié de 5000€ du Conseil Départemental (près de 30% de la dépense HT)

La commune a financé sur ses fonds propres le reste à charge, le retour sur investissement est de l'ordre de 10 ans 1/2 (brut) et de 15 ans (net des frais de fonctionnement).

Si l'énergie solaire est l'énergie renouvelable préférée des Français,

c'est parce qu'au-delà d'être une solution durable, elle présente de nombreux avantages :

Économies : permet de réaliser jusqu'à 1 500 € d'économies par an sur les factures d'énergie

Autoconsommation : produire sa propre électricité et couvrir ses besoins

Rentabilité : possibilité de revente du surplus de production, jusqu'à 3 000 € / an

Revalorisation immobilière : le logement gagne en attractivité sur le marché

Écologie : utilise une source d'énergie gratuite, naturelle et inépuisable

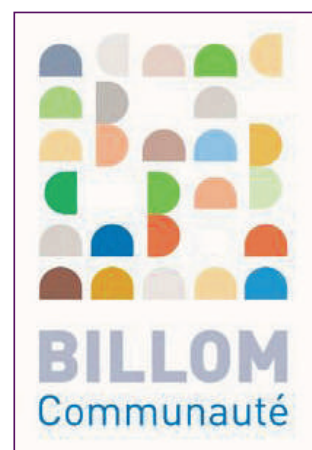
Durabilité : un panneau solaire peut être utilisé au moins 30 ans, il est recyclable à plus de 90%

La production d'énergie par les panneaux photovoltaïques dépend de la lumière

et non de la chaleur, ils sont efficaces même par temps couvert.

Pas de crainte, vous pouvez vous équiper quelle que soit votre région !

UN BABY-SIT'DATING A ETE ORGANISE A BILLOM LE 24 MAI DERNIER



Afin de faciliter leur mise en relation avec les parents, un « baby-sit'dating » sur rendez-vous a été proposé vendredi 24 mai de 18h30 à 20h30 dans les locaux de Billom Communauté.

Cette formation était animée pour la partie développement de l'enfant par la directrice du Multi accueil « les Pitchouns » situé à Chignat-Vertaizon. Infirmière de formation et ancienne assistante maternelle Madame Sciauvaud a transmis avec passion et bienveillance les bases essentielles de la garde d'un enfant et notamment pour les 0-3 ans (notion sur le développement de l'enfant, gestes de puériculture, les dangers de la maison ...).

Ce fut ensuite Madame Lebref animatrice au réseau des bibliothèques de Billom Communauté qui a abordé la place du livre et des jeux chez l'enfant. Les jeunes ont visité la médiathèque de Billom et testé des jeux adaptés à différents âges. Ils ont pu aussi effectuer une bonne révision des gestes de premiers secours avec Monsieur Laboureyras, directeur du centre aquatique de Billom Communauté.

Madame Lasherme coordonnatrice jeunesse, a donné quelques bases pour faire une carte de visite, un CV et des conseils de savoir être pour bien assumer son rôle de baby sitter.

Une sortie au restaurant en amoureux, au cinéma entre amis, une réunion en soirée, un mariage... de nombreuses situations impliquent parfois de trouver une personne de confiance pour garder les enfants.

Originaires de Billom, Mauzun, Mur-sur-Allier et Saint-Julien-de-Coppel, autonomes ou véhiculés par leurs parents, ces jeunes couvrent l'ensemble du territoire et sont prêts à s'occuper d'eux avec patience et sérieux.

Des jeunes qui veulent vous aider...



Infos pratiques

Prise de rendez-vous obligatoire pour participer auprès Laëtitia Lasherme (coordonnatrice jeunesse) au **06 75 65 43 09** ou bikigai@billomcommunaute.fr

**LUNDI 28
OCTOBRE**

DU CINE POUR LES ENFANTS !

CINE DES PT'ITS LOUPS (à partir de 3 ans)

- 10H lectures rouges et bleues avec la Cie des Cailloux sauvages
- 10H30 « **Les Tourouges** et « **les Toubleus** » suivi d'un sirop rouge ou bleu (Grande Bretagne/Russie/ Allemagne - 2023 - 37mn. Programme de 4 courts métrages)

Sur une lointaine planète vivaient Édouard et Jeannette, un Toubleu et une Tourouge. Par un beau matin, ces deux-là tombèrent amoureux. Malheureusement pour eux, les Tourouges et les Toubleus ne se mélangent pas, et bien plus encore : ils se détestent !

Un programme haut en couleur pour triompher des différences !

Dress code demandé : Venez habillés en rouge/et/ou en bleu !

CINE GOUTER (à partir de 6 ans)

- 15H « Linda veut du poulet »

Un film réalisé par Chiara Malta & Sebastien Laudenbach
2023 - France – 1h16

Suite à un malentendu, Linda exige de sa mère qui l'a punie injustement de lui préparer ce délicieux plat que son père cuisinait lorsqu'elle était toute petite : un poulet aux poivrons.

Paulette accepte mais comment trouver un poulet un jour de grève générale ?

De poulailler en camion de pastèques, de gendarme zélé et fantaisiste en routier allergique, Paulette et sa fille partiront en quête du poulet, entraînant toute la « bande à Linda » et finalement tout le quartier.

La chasse au poulet s'annonce pleine de rebondissements !

César 2024 du meilleur film d'animation !

Infos pratiques : salle de la briqueterie, Saint-Dier d'Auvergne

Tarifs ciné-parc (5,50€/ 3,50€) Renseignements : 04 73 68 39 85



DU 3 OCTOBRE AU 8 NOVEMBRE

UNE EXPOSITION SUR LE PATRIMOINE INDUSTRIEL ! EXPOSITION "ÉCHAPPÉES INDUSTRIELLES" VERNISSAGE LE JEUDI 3 OCTOBRE, A 18H30

Cette exposition, fruit d'une résidence avec la photographe clermontoise Marielsa Niels, comporte 18 œuvres réalisées par des collégiens de classes de 4ème de Billom (Collège du Beffroi), Olliergues et Puy-Guillaume et 21 regards portés par le photographe Henri Derus.

Ces photographies des élèves ont ensuite été retravaillées, découpées, collées, froissées dans un cours d'arts plastiques.

Des poèmes composés par des collégiens avec leur enseignante en français accompagnent l'exposition ! Artistes invités: Marielsa Niels, Henri Derus. Scénographie : Marjolaine Werckmann. Réalisation technique : Frêne Ethique Fabrique (Estandeuil).

Cette soirée de vernissage fera l'objet d'une programmation « Archives et Cinéma » portée par les Archives départementales autour du patrimoine industriel des territoires d'Ambert Livradois-Forez, Billom communauté et Thiers Dore et Montagne, dans le cadre du festival « Voix et Patrimoines ».

Un film par territoire, soit trois films issus des fonds audiovisuels conservés aux Archives départementales, seront projetés dans ce cadre.

*Infos pratiques : Salle des mariages, mairie de Billom, entrée libre
Renseignements : 04 73 68 39 85*



Et à part ça ?

JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE 21 et 22 SEPTEMBRE 2024

Le Pays d'Art et d'Histoire propose un programme complet pour les Journées européennes du patrimoine le week-end du 21 et 22 septembre. Autour de la thématique nationale « patrimoine des itinéraires, réseaux et connexions » découvrez le territoire sous un autre angle : itinéraire des croix à Beauregard l'Evêque, sur les pas de Montaigne entre Bouzel et Vertaizon, le réseau casadéen à Saint-Dier, mais aussi la vallée du Madet à Fayet-le-Château.

DIMANCHE 22 SEPTEMBRE 2024

RANDO – PATRIMOINE

« Et au milieu coule une rivière : le Madet »

RDV à 9 h 30 Fayet-le-Château (étang de la Gravière). Parcours de 5,5 km, environ 3 h, dénivelé de 160 m.

Le parcours mène au fil de l'eau au creux des boisements de la vallée du Madet. Il met en lumière son patrimoine bâti et historique, des anciens moulins aux maquis de la Résistance. Le circuit sera animé à deux voix :

celle du Pays d'art et d'histoire et celle d'Emma Emmel,

cueilleuse de plantes sauvages. Les deux intervenants feront le trait d'union entre la mémoire des lieux et la façon dont les plantes locales et l'ethnobotanique témoignent de ces activités humaines, passées et présentes.

Sur réservation au bureau d'information touristique de Billom au **04 73 68 39 85**.

Prévoir de l'eau et des vêtements adaptés à la météo du jour

« L'EGLISE FORTIFIEE ET LE FORT VILLAGEOIS »

De 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, Pérignat-ès-Allier (église)

Accompagné d'un membre de l'association Mémoire et Patrimoine de Pérignat, découvrez l'église Sainte-Agathe dressée au centre d'un ancien quartier fortifié dont vous observerez également les vestiges encore visibles.

Toutes les animations sont gratuites. Renseignements au bureau d'information touristique de Billom au **04 73 68 39 85**.

MAGNIFIQUE CONCERT EN L'EGLISE DE FAYET



Samedi 29 juin, dans le cadre intimiste de l'église St-Barthélémy de Fayet-le-Château, bondée de monde, a eu lieu un grand moment de partage entre un public enthousiaste, des choristes débordant d'énergie et de talent et un pianiste, chef de chœur qui a orchestré magistralement ce concert, organisé par le Comité d'Animations de Fayet, avec le soutien de Billom Communauté, et de la Mairie de Fayet-le-Château. L'ensemble vocal « **Sounds of Gospel** », composé de 46 choristes, sur les 60 de l'effectif complet, a enchanté un public conquis.

Pour que le régal des sens soit total, le verre de l'amitié, accompagné d'un buffet bien garni ont été offerts par le Comité d'Animation. Le public a pu ainsi aller à la rencontre des artistes et partager un très sympathique moment convivial et gourmand.



A noter sur vos agendas :

les prochains événements proposés par votre Comité d'Animations de Fayet sont :

● **18 août** : Fayet en Fête ! (En partenariat avec la Mairie de Fayet).

● **28 septembre** : après-midi théâtre.

● **26 octobre** : randonnée nocturne d'Halloween.

DISTRIBUTION ECHO DES BRUYERES

POUR RAPPEL :

Depuis le dernier N° d'avril dernier, l'Echo des Bruyères n'est plus distribué en boîte aux lettres.

Seules les personnes qui ont renvoyé le coupon-réponse présent dans le N°42 (fin janvier) continuent à le recevoir.

En cas d'oubli, vous pouvez encore renvoyer le coupon-réponse ci-contre.



Des exemplaires du dernier N°43 sont à disposition en mairie.

NOM :
PRENOM :
ADRESSE :
.....
MAIL :@.....

☐ Je souhaite continuer à recevoir l'Echo des Bruyères dans ma boîte aux lettres.

☐ Je souhaite recevoir l'Echo des Bruyères sur mon adresse mail ci-dessus.

Cochez la ou les cases de votre choix